

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1268 - 14 janvier 1988 - 2 F

D 1268 HAÏTI: STRATÉGIE PACIFIQUE DE LUTTE

En complément de la création du Comité d'entente démocratique le 16 décembre 1987 (cf. DIAL D 1267), un large mouvement de refus des élections du 17 janvier prochain s'est institutionnalisé le 1er janvier 1988 sous la forme du manifeste publié ci-après. A la veille d'un acte civique anticonstitutionnel, la situation est extrêmement tendue dans le pays où les principaux leaders de l'opposition s'attendent au pire

Note DIAL

MANIFESTE DU PEUPLE HAÏTIEN POUR LA DÉMOCRATIE APRÈS LE MASSACRE DU 29 NOVEMBRE 1987

Depuis le 29 novembre 1987 les masques sont définitivement tombés. La nation haïtienne a été victime encore une fois d'un coup d'État contre l'ordre légal, contre la Constitution et contre la volonté populaire. Devant la détermination du peuple haïtien d'aller massivement aux urnes pour ouvrir pacifiquement les portes du renouveau démocratique, le CNG en place a dû révéler sa vraie nature et son vrai projet politique antidémocratique.

Une poignée de bandits liés à un secteur restreint de l'armée, fait main basse sur l'appareil d'État et en utilise les rouages pour reconduire le régime duvaliériste de corruption et de terreur. Le peuple haïtien n'a donc pas le choix: il doit s'unir et s'organiser pour affronter et vaincre les forces de mort et réaliser enfin la démocratie dont il rêve.

En conséquence, répondant au besoin senti par tous de donner de nouvelles lignes de force à la militance du peuple haïtien et tenant compte du vœu patriotique exprimé par la Conférence des évêques d'Haïti, la Fédération des Églises protestantes, les institutions, associations, organisations et communautés soussignées ont décidé de se rassembler ce jour d'hui 1er janvier 1988 et d'agir désormais d'un commun accord dans la recherche et l'application d'une stratégie pacifique de lutte contre les ennemis de la nation haïtienne, contre le terrorisme d'État, pour l'avènement d'une société d'ordre et de droit fondée sur la justice sociale, la liberté, la démocratie et le progrès économique.

Considérant que le pouvoir en place est responsable des massacres du 29 novembre 1987,

Considérant que sous le règne de la terreur macoute aucune élection libre et honnête n'est possible en Haïti,

Considérant que la nomination d'un nouveau Conseil électoral par le CNG et la convocation par celui-ci de prétendues élections pour le 17 janvier 1988 constituent une nouvelle violation flagrante de la Constitution et autant de preuves additionnelles du mépris de ce pouvoir militaire pour la volonté nationale et le processus démocratique,

Considérant que la stricte application de la Constitution peut permettre à la nation de retrouver sa cohésion pour sortir de la crise actuelle et éviter les conséquences imprévisibles d'une nouvelle dictature,

La nation haïtienne, à travers ses institutions civiques et religieuses, ses organisations démocratiques et ses différents secteurs

1. DÉCLARE d'ores et déjà nulle et de nul effet toute consultation électorale réalisée sous l'égide de l'actuel CNG;

2. APPELLE au retour à la légitimité constitutionnelle par la réintégration du Conseil électoral arbitrairement destitué le 29 novembre 1987 dans la totalité de ses droits, attributions et prérogatives, en vue de la reprise du processus électoral démocratique;

3. RAPPELLE aux Forces armées d'Haïti qu'elles ont juré fidélité à la Constitution, qu'elles n'appartiennent qu'à la nation et que leur devoir premier est celui d'être les gardiennes de l'ordre public, de l'intégrité nationale et que, par conséquent, elles se doivent d'arrêter le génocide du peuple haïtien;

4. RÉCLAME la formation, dans le cadre de la Constitution, d'un nouveau gouvernement provisoire non lié à la dictature macoute, donc représentatif de la volonté de changement du peuple haïtien et capable de garantir la tenue d'élections libres, honnêtes;

5. INVITE les partis et organisations déjà constitués, les communautés haïtiennes de la diaspora, tous les citoyens et citoyennes épris de liberté, de démocratie, de justice et de dignité humaine à unir leurs efforts pour la constitution d'une formidable force démocratique capable de barrer la route à la réaction macoute anti-nationale;

6. RÉAFFIRME la légitimité des revendications populaires exprimées depuis le 7 février 1986 et l'obligation pour tout nouveau gouvernement de leur accorder la priorité absolue;

7. INVITE les gouvernements des pays amis, les institutions démocratiques du monde entier, les instances et les organisations internationales à appuyer, dans le respect de la souveraineté nationale, toute initiative du peuple haïtien dans sa lutte pour la démocratie, la paix, la justice sociale et le développement économique.

Le 1er janvier 1988

SIGNATAIRES DU MANIFESTE

1. Groupes d'initiatives

Fédération des écoles protestantes - Centre haïtien de défense des libertés publiques (CHADEL) -
Ligue haïtienne des droits humains - Ernst L. Mallebranche, avocat, bâtonnier de l'Ordre des avocats -
Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) - CATH-CLAT - Fédération des ouvriers syndiqués (FOS) -
Centrale syndicale des transporteurs haïtiens (CSTH) - Association médicale haïtienne (AMH) -
Association nationale des agronomes professionnels d'Haïti - Fraternité Layik Angajé (FRALA) -
Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) - Association des jeunes de St-Gérard -
Mouvement de volontariat pour des élections libres et honnêtes - Comité d'entente démocratique (CED)

2. Groupes d'appui

Organisations et groupements paysans - Organisations syndicales - Comités de quartiers -
Organisations de défense des droits humains - Groupes chrétiens et laïcs engagés -
Associations culturelles - Groupes de jeunes - Associations professionnelles -
Organisations populaires et démocratiques - Association des vétérans militaires haïtiens

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441